

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 31/03/2022
- 2) DETR 2022 - réaménagement de la rue de la Planquette (modification)
- 3) Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) - demande de subvention pour la création de sanitaires publics aux Jardins de la Gare
- 4) SDEM - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public RD 53 « route de St-Romphaire »
- 5) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023
- 6) Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) - participation financière 2022
- 7) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - participation financière 2022
- 8) Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale du personnel communal
- 9) Budget principal 2022 : décision modificative n°1
- 10) Décisions du Maire par délégation
- 11) Communications de la municipalité
- 12) Questions diverses
 - Projet de cession de la maison du bourg de Troisgots

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Martine SAVARY est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 31/03/2022

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

2- DETR 2022 - réaménagement de la rue de la Planquette (modification)

Rapporteur : M. Alain EUDES

Par délibération n°2022-023 du 17/03/2022, la commune a déposé une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 4 opérations d'investissement en 2022 dont le réaménagement de la rue de la Planquette.

Une coquille s'est glissée dans le plan de financement de cette opération. Il convient de reprendre une délibération pour corriger cette erreur.

Réaménagement de la rue de la Planquette

Le lotissement de la Pommeraie, réalisé entre 2017 et 2021, comptant 63 habitations individuelles, a été aménagé au nord du bourg, près du stade de foot Henri Binet. Dès 2015, les études de conception et la concertation avec la population autour de ce nouveau quartier ont révélé la nécessité d'intervenir sur la rue de la Planquette qui en constitue l'un des débouchés. Le trafic de véhicules ainsi que le flux de piétons, notamment vers les écoles, qui en découlent, conduisent à engager des travaux de sécurisation de cette voie étroite et sinueuse, désormais très empruntée.

Au moment de l'aménagement du lotissement, un plateau surélevé a bien été créé pour garantir la sécurité de la sortie du lotissement. Puis, à l'occasion des travaux d'effacement de réseaux sur la route de St-Jean (RD 286) voisine, un pan coupé a été réalisé à l'extrémité de la voie pour renforcer la visibilité au carrefour.

Mais, ces aménagements de sécurité restant insuffisants, il s'agit de repenser globalement la sécurité de la route et d'en profiter pour intégrer les critères de la mobilité douce.

Programme de travaux :

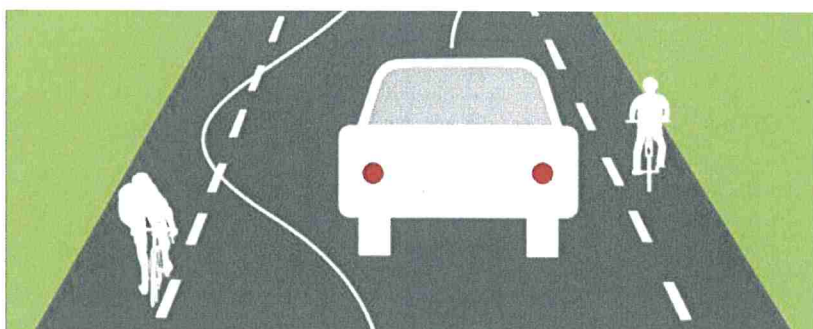
Le parti pris, qui a été adopté, est de mettre en place un « chaussidou », chaussée à voie centrale banalisée. Un chaussidou partage la voie en trois espaces distincts :

- Une voie centrale sans marquage au centre pour les voitures, camions et motos
- Deux voies latérales pour la circulation des deux-roues.

Concrètement, les vélos circulent à droite de la route, derrière la ligne discontinue. Les scooters et cyclomoteurs peuvent rouler comme les cyclistes, à droite de la route. À moto et en voiture, c'est différent. Les règles de circulation changent selon le cas de figure :

Concrètement, les vélos circulent à droite de la route, derrière la ligne discontinue. Les scooters et cyclomoteurs peuvent rouler comme les cyclistes, à droite de la route. À moto et en voiture, c'est différent. Les règles de circulation changent selon le cas de figure :

1. Il n'y a aucun véhicule face à moi et la route est dégagée, je circule sur la partie centrale ;
2. Un autre véhicule arrive en face, je vérifie qu'il n'y a personne sur la voie latérale et je me déporte sur celle-ci pour croiser le véhicule. Je peux ensuite me repositionner au centre ;
3. Je croise un véhicule mais un vélo roule sur ma droite dans la voie latérale. Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, tout en veillant à conserver les distances de sécurité suffisantes. Une fois que la voiture opposée est passée, je peux dépasser le cycliste en toute sécurité.



Les travaux comprendront :

- Les terrassements
- Les ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Les tranchées pour l'éclairage public
- Les voiries
- Les espaces verts

En outre, la rue n'étant pas équipée d'éclairage public, le projet intégrera la pose de candélabres à lanternes LED et téléconnectés pour une gestion à distance et optimale en termes de consommations.

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser les déplacements doux
- Apaiser la circulation sur cet axe de plus en plus fréquenté
- Favoriser le partage de la route
- Sécuriser la circulation des piétons

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2022

Coût prévisionnel : 194 668 € HT

L'exposé de ce point appelle la discussion suivante :

- Mme Sylvie GAUTIER se fait l'écho de ses voisins de la rue de la Planquette qui voudraient une formation sur le fonctionnement d'un chausse-pied, nouveau pour eux. M. Alain EUDES confirme qu'une réunion publique d'information sera organisée avec les riverains et éventuellement élargi à tous les habitants. Il ajoute que le 1^{er} exemple de chausse-pied sera fonctionnel demain à Troisgots dans le cadre des travaux du bourg. Des panneaux de signalisation ont été mis en place pour expliquer ce changement. Mme Sylvie GAUTIER ajoute qu'un article pourrait être publié dans le prochain Condé Mag de juillet. M. Alain EUDES acquiesce.

Le Conseil municipal décide de :

- Adopter le programme de réaménagement de la rue de la Planquette au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous ;
- Solliciter l'attribution d'une aide DETR pour 2022 :

Dépenses	€ HT		Recettes	
Travaux de voirie	154 265 €	79%	Etat (DETR)	38 934 € 20%
Eclairage public	21 133 €	11%		
Maîtrise d'œuvre	10 500 €	5%	Autofinancement commune	155 734 € 80%
Etudes et frais divers (5%)	8 770 €	5%		
TOTAL	194 668 €		TOTAL	194 668 €

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) - demande de subvention pour la création de sanitaires publics aux Jardins de la Gare

Rapporteur : M. Alain EUDES

La commune propose de solliciter une aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour la création de sanitaires publics aux Jardins de la Gare.

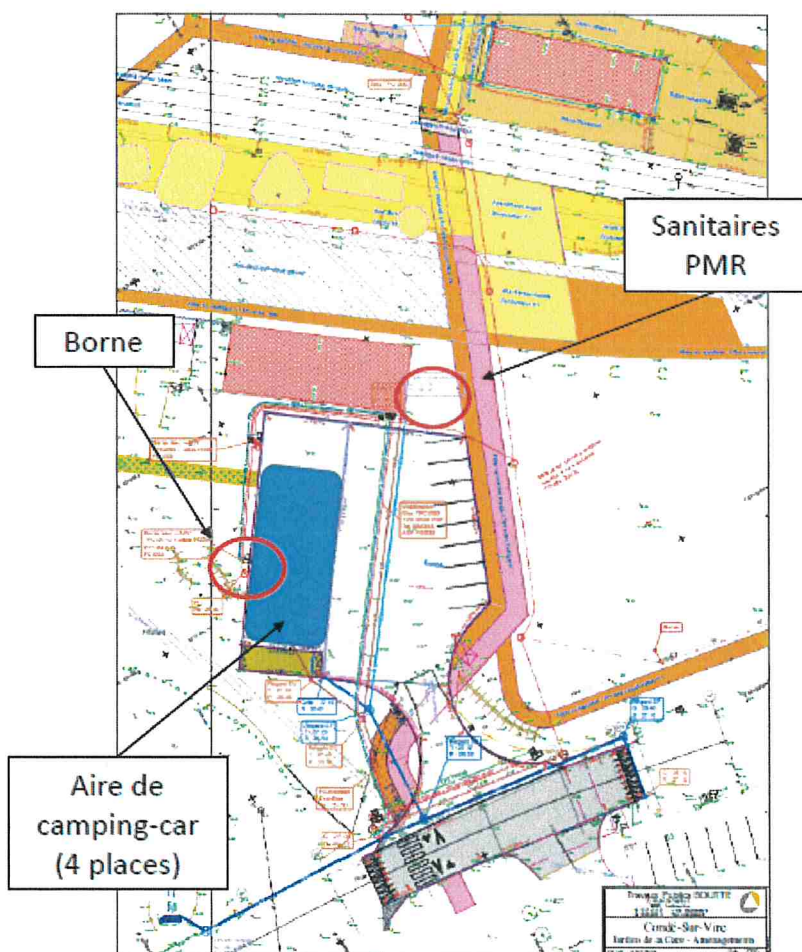
Entre 2019 et 2021, la commune a engagé d'importants travaux de requalification du site de l'ancienne gare en vue de la création d'un espace naturel de détente et de loisirs, appelé « Les Jardins de la Gare ». Depuis son inauguration en 2021, le site est devenu un pôle d'attractivité à proximité immédiate du centre-bourg, comprenant une aire de jeux pour enfants, un terrain de boccia, des agrès de fitness, un boulodrome, des tables de pique-nique et le bâtiment de l'ancienne gare transformé en point d'accueil du vélorail et du pôle ados de l'association BVE.

Le site souffre cependant de l'absence de toilettes publiques. Il existe bien des WC sur place, mais ils sont situés à l'intérieur du bâtiment du Vélorail et accessibles uniquement aux horaires d'ouverture de l'association. Pour pallier ce manque, la commune a fait le choix d'implanter sur site une cellule sanitaire automatique 7 m², comprenant un WC aux normes PMR, un mur de 2 urinoirs inox et un local technique permettant la maintenance et l'approvisionnement du distributeur de papier.

L'objectif est d'offrir aux usagers un lieu d'aisance ouvert 24h/24 et maintenu propre en permanence. Les seules toilettes qui existent sur site ne sont accessibles que les jours d'ouverture du vélorail ou du pôle ados.

Calendrier prévisionnel : juillet 2022

Coût prévisionnel : 27 490 € HT



L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- M. Vivek SINGH demande s'il s'agira d'un bâtiment en dur. Il pose cette question car il existe des toilettes vitrées modernes dont les parois s'assombrissent automatiquement lors de leur utilisation. M. Alain EUDES répond que le bâtiment sera un toilette cabine, à nettoyage automatique, et recouvert d'un bardage bois pour une meilleure insertion.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la création de sanitaires publics aux Jardins de la Gare au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous ;
- Solliciter l'attribution d'une aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour 2022 :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Sanitaires publics	27 490 €	100%	Etat (DETR)	5 498 €	20%
			Agence de l'Eau Seine-Normandie	10 996 €	40%
			Autofinancement commune	10 996 €	40%
TOTAL	27 490 €		TOTAL	27 490 €	

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- SDEM - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public RD 53 « route de St-Romphaire »

Rapporteur : M. Alain EUDES

Par délibération n°2021-084 du 16/12/2021, la commune a approuvé le principe de confier au SDEM50 le soin de mener les travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications dans la RD 53 dite « route de St-Romphaire » (rue Raymond Brûlé).

Le SDEM 50 nous propose également de prendre en charge, par délégation, la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes d'éclairage public sur le même tronçon. Ces travaux comprenant les candélabres et le réseau souterrain sont estimés à 30 000 € TTC.

Le coût global de l'opération (réseau électrique, télécommunications et éclairage public) reviendrait à la charge de la commune à 175 950 € TTC.

M. Alain EUDES informe qu'aucune date de chantier n'a été communiquée pour l'instant. Ces travaux sont en effet tributaires de la construction de la STEP, de la pose du réseau de refoulement ainsi que de l'enfouissement de la ligne HTA.

Le Conseil municipal décide de :

- **Solliciter le SDEM50 pour mener les travaux d'éclairage public sur la RD 53 direction St-Romphaire (rue Raymond Brûlé) estimés à 30 000 € TTC ;**
- **Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, et en particulier la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afférente.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Aménagement du bourg de Troisgots - convention technique et financière avec le département de la Manche

Rapporteur : M. Alain EUDES

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Troisgots, le Département de la Manche s'engage à rembourser à la commune le coût du renouvellement de la couche de roulement sur l'emprise des RD 159 et RD 396 affectées par les travaux.

Pour ce faire, le Département propose de conclure une convention technique et financière pour le financement, la réalisation et l'entretien des travaux sur les voies départementales concernées.

Le montant remboursé s'élève à **40 723,78 €**.

M. Alain EUDES précise qu'habituellement, le Département de la Manche réalise lui-même les travaux de renouvellement de la couche de roulement. Cette solution, qui suppose un minimum d'anticipation, n'a pas été retenue dans le cadre du chantier de Troisgots. C'est donc la commune qui a réalisé l'enrobé et se fera rembourser par le Département pour cette prestation.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver les termes de la convention technique et financière avec le Département de la Manche dans le cadre des travaux du bourg de Troisgots ;**
- **Autoriser le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Enquête publique relative au projet d'augmentation des capacités de production de la cidrerie Les Celliers Associés - avis de la commune

Rapporteur : M. le Maire

La cidrerie Celliers Associés, située 11 rue Raymond Brûlé à Condé-sur-Vire, projette d'augmenter son niveau d'activité avec une quantité de pommes transformées sur le site à terme de 25 000 t par an, en augmentant la capacité maximum de pressage de pommes de 300 t/jour à 400 t/jour.

Ce projet ne nécessitera pas de nouveau bâtiment ni de nouvel équipement, puisque les 4 presses existantes (dont 2 nouvelles mises en place en 2019) permettront d'atteindre cet objectif.

Cette activité figure à la nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE) soumises à enregistrement à la rubrique n°2220-1a pour une quantité de 300 t/jour.

Au regard de la procédure ICPE, l'augmentation de la production nécessite un arrêté préfectoral suite à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 11 avril au 9 mai 2022.

Dans le cadre de la procédure, l'avis du conseil municipal est sollicité.

L'exposé de ce point appelle le commentaire suivant :

- M. Vivek SINGH fait observer que c'est une bonne nouvelle pour l'emploi sur la commune, mais il craint un flux important de poids lourds dans Condé. M. Alain

EUDES rassure en indiquant que l'impact en termes de nuisances sonores a été évalué dans le dossier d'enquête publique (en accès libre à la mairie), impact tout à fait relatif.

Le Conseil municipal décide de :

- **Emettre un avis favorable à l'augmentation du volume d'activité de la cidrerie Celliers Associés située 11 rue Raymond Brûlé à Condé-sur-Vire.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

7- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2022 portant répartition des jurés d'assises dans le département de la Manche pour l'année 2023, la commune de Condé-sur-Vire est invitée à procéder, publiquement et par tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune, à la désignation d'un nombre de noms triple à celui figurant dans l'arrêté.

Pour la commune de Condé-sur-Vire, 9 noms (3 x 3 jurés appelés à être désignés) doivent être tirés au sort et seront inscrits sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2023.

Les personnes, n'ayant pas atteint **l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit**, ne seront pas retenues. Il en sera de même pour les personnes qui, bien qu'inscrites sur la liste des électeurs de la commune (contribuables de la commune), n'auraient pas **leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du département.**

Le Conseil municipal désigne, par tirage au sort sur la liste électorale (effectué par M. Eric CAUVIN), 9 personnes dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2023 :

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
DENIS Carole	24/04/1985 à CAEN (14)	15 route de St-Lô 50890 Condé-sur-Vire
LEVILLY Annick	18/08/1947 à SAINTE-CROIX-DE-ST-LO (50)	49 route de St-Jean 50890 Condé-sur-Vire
LEFEVRE Albert	13/08/1965 à SAINT-LO (50)	4 impasse de la Porte 50890 Condé-sur-Vire
MARIETTE Karine	13/10/1982 à SAINT-LO (50)	1 rue de la Crête de Haut 50890 Condé-sur-Vire

LEBARBEY Claude	12/12/1946 à GIEVILLE (50)	20 route du Focq 50890 Condé-sur-Vire
VOISIN Philippe	14/08/1963 à SAINT-LO (50)	20 route de Giéville 50890 Condé-sur-Vire
COUDIERE Jean-Marie	04/05/1951 à VILLERS-BOCAGE (14)	61 route de St-Jean 50890 Condé-sur-Vire
LEBUFFE Aymeric	06/12/1998 à SAINT-LO (50)	5 rue des Bosquets 50890 Condé-sur-Vire
GARNIER Marcel	06/08/1966 à SAINT-LO (50)	106 route de St-Lô 50890 Condé-sur-Vire

8- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) - participation financière 2022

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la **Ligue de l'enseignement de Normandie**.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

$$0,23 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **930 €** (0,23 € x 4 044 habitants population municipale = 930,12 € arrondi à 930 €).

L'exposé de point appelle les questions suivantes :

- M. Vivek SIGNH demande des précisions sur les retombées du dispositif pour Condé. En réponse, Mme Pierrette POUSSET précise que 5 dossiers d'aide ont été accordés en 2021 à des jeunes condéens pour un montant total de 988 €. Sur l'ensemble du département, le FAJ a financé 50 codes de la route, 40 permis de conduire, des tickets pour manger dans les FJT...
- M. Éric CAUVIN demande où les jeunes peuvent se renseigner. Mme Pierrette POUSSET répond qu'ils peuvent s'adresser à la Mission locale, au FJT mais également au CCAS de Condé-sur-Vire.

Le Conseil décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 930 € au titre de l'année 2022.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - participation financière 2022

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le paiement régulier des loyers et des charges.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

Le Département sollicite donc la contribution financière de la commune de Condé-sur-Vire.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

0,70 € X population municipale

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **2 831 €** (0,70 € x 4 044 habitants population municipale = 2 830,80 € arrondi à 2 831 €).

L'exposé de point appelle les précisions et commentaire suivante :

- Mme Pierrette POUSSET précise qu'une aide totale de 3 523,01 € a été délivrée sur Condé-sur-Vire et a concerné 4 condéens : 642,15 € pour l'accès au logement (2 personnes) et 2 880,86 € pour le maintien dans le logement (2 personnes).
- M. Vivek SINGH fait observer que ce dispositif illustre, s'il en est, la chance que nous avons de vivre en France qui propose des aides sociales tout au long de la vie. Il ajoute que près de 300 000 foyers ont ainsi été aidés l'année dernière. M. le Maire rebondit en rappelant que le principe de l'Etat-providence remonte à l'après-guerre et découle du programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 831 € au titre de l'année 2022.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale du personnel communal

Rapporteur : M. le Maire

Par lettre du 6 mai 2022, l'Amicale du personnel a déposé en mairie une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 1 800 €.

L'association motive sa demande en expliquant qu'elle organise le 18 septembre prochain une sortie à Nantes à « Planète Sauvage », contribuant après deux ans de COVID à resserrer les liens entre agents. Un sondage a été fait auprès du personnel. Près de 70 personnes seraient intéressées (familles et agents retraités inclus).

Pour information, l'association ne réclame aucune participation financière aux agents actifs ; elle demande 20 € aux autres participants (agents retraités, conjoints, jeunes > 16 ans...).

Avis de la Municipalité : favorable pour 1 000 € de subvention

L'exposé de point appelle les précisions et commentaires suivants :

- M. Cyril PANIEL, saluant l'initiative de l'association, serait favorable à octroyer la totalité de l'aide demandée, soit 1 800 €. M. Éric CAUVIN tient à préciser que, l'association a déjà perçu sa subvention habituelle de fonctionnement de 1 500 €, avant d'ajouter que les élus de la Municipalité ont proposé d'attribuer 1 000 €, montant qui permettra à l'Amicale d'organiser un autre évènement en 2022.
- Mme Annick ALIX est favorable aussi à verser 1 800 € et rejoint le point de vue de Cyril PANIEL. Il s'agirait d'un bon signal envoyé au personnel touché par la crise COVID.
- M. le Maire fait observer que ce serait délicat d'attribuer les 1 800 € demandés au regard des autres associations de la commune.

Le Conseil municipal décide de :

- **Attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Amicale du personnel communal.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

11- Budget principal 2022 : décision modificative n°1

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget principal 2022 pour les motifs suivants :

- Opération n°148 - Les Jardins de la Gare (90 000 €)
 - Travaux supplémentaires (aire de camping-car, suppléments voie douce...)
 - Révisions de prix liées au contexte économique défavorable
- Opération n°151 – Bourg de Troisgots (88 500 €)
 - Travaux supplémentaires (pavés drainants, sable ciment trottoir, marquage piste cyclable, enrobé rue Frangelière, enrobés RD, clôture riverain, enrobé salle des fêtes)
 - Révisions de prix liées au contexte économique défavorable
- Opération n°152 – Lotissement Lefoulon (53 000 €)
 - Crédits oubliés au BP 2022

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2022 comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
615221/011 - 0 -	Entretien bâtiments publics	1 223 424	-231 500		réserve de crédits autofinancement
023/023 - 0 -	Virement à la section d'invest.	399 806	231 500		
			0	0	

Section d'investissement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
021/021 - 0 -	Virement de la section de fonct.	399 806		231 500	autofinancement
op. 148 - 2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	631 000	90 000		travaux supplémentaires + révisions de prix
op. 151 - 2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	560 000	88 500		travaux supplémentaires + révisions de prix
op. 152 - 2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	9 696	53 000		correction d'un oubli au BP 2022
			231 500	231 500	

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

12- Décisions du Maire par délégation

Décis-2022-14	03/05/2022	culture	contrat de cession "Respire" Villes en Scène du 28.01.2022	5 271,67 €
Décis-2022-15	03/05/2022	culture	contrat de location pour hébergement artistes du Préau du 7/03/2022 au 23/03/2022	1 350,00 €
Décis-2022-16	03/05/2022	culture	contrat de cession "Karl" Villes en Scène du 26.04.2022	1 450,00 €
Décis-2022-17	10/05/2022	commande publique	acquisition de sac en tissu pour la journée éco-citoyenne et Tous en Short	2 760,00 €
Décis-2022-18	17/05/2022	commande publique	achat de plantations pour le service espaces verts	3 319,21 €
Décis-2022-19	17/05/2022	commande publique	achat camion benne services techniques	12 600,00 €
Décis-2022-20	17/05/2022	aménagement du territoire	création d'une aire de jeux pour enfants aux Jardins de la	49 828,80 €
Décis-2022-21	17/05/2022	voirie	travaux de rénovation de l'éclairage public	63 324,00 €
Décis-2022-22	17/05/2022	domaine et patrimoine	travaux de maintenance sur les chaudières du parc immobilier de la commune	7 865,94 €
Décis-2022-23	17/05/2022	voirie	détection de réseaux rue du Focq	2 340,00 €
Décis-2022-24	17/05/2022	enseignement	achat PC portable + installation de lecteur SSD sur 2 PC portables existants	2 482,85 €
Décis-2022-25	17/05/2022	domaine et patrimoine	remaniage de la toiture en ardoise de la sacristie de l'église de Troisgots	5 648,53 €
Décis-2022-26	17/05/2022	culture	achat 3 postes informatiques pour la médiathèque	4 447,20 €
Décis-2022-27	17/05/2022	commande publique	achat remorque services techniques	1 991,77 €
Décis-2022-28	17/05/2022	commande publique	achat machine à tracer les terrains services techniques	1 824,00 €
Décis-2022-29	17/05/2022	commande publique	achat nettoyeur haute pression services techniques	1 974,05 €
Décis-2022-30	17/05/2022	commande publique	achat 3 tentes pour événementiel	4 916,16 €
Décis-2022-31	17/05/2022	commande publique	achat plaque vibrante services techniques	2 118,00 €
Décis-2022-32	17/05/2022	culture	achat projecteurs Condé Espace	16 128,00 €
Décis-2022-33	17/05/2022	culture	achat matériels microphones Condé Espace	1 562,50 €
Décis-2022-34	17/05/2022	culture	achat 4 pieds sono Condé Espace	1 293,26 €
Décis-2022-35	17/05/2022	commande publique	achat PC portable services techniques	1 478,40 €
Décis-2022-36	17/05/2022	commande publique	achat scie à ruban services techniques	4 996,40 €
Décis-2022-37	17/05/2022	culture	achat aspirateur vapeur Condé Espace	4 327,04 €

13- Communications de la Municipalité

- **Nathalie LECLER :**
 - **Portes ouvertes aux écoles (samedi 30/04) :** Elle remercie les élus qui se sont portés volontaires pour la matinée. On a toutefois manqué de bénévoles car l'évènement a attiré beaucoup de parents. Un vrai succès !!!

- **Sortie scolaire au cimetière de Colleville (jeudi 16/06)** : durant la crise COVID, la sortie n'avait pas pu avoir lieu avec les élèves. Seule une délégation d'élus s'y était rendue. 25 tombes sont parrainées. M. Alain EUDES demande s'il est possible d'avoir la liste des 25 militaires afin que les élèves puissent faire des recherches sur leur parcours. Il est répondu oui. Mme Sylvie GAUTIER précise que Mme HAUSERMANN, fille d'Auguste Grandin, reçoit chaque année dans son manoir près de Colleville les élèves de Condé pour un pique-nique dans le jardin.
- **Alain EUDES** :
 - **Programme de voirie 2022** : route de la base de canoë, La Bessinière, La Houittière, Les Monts, l'Impasse du Lavoir. Travaux terminés dans 2 semaines.
 - **Commission Urbanisme, Travaux, Environnement** : lundi 30/05 (20h30)
 - **Groupe PLUi** : lundi 23/05 (18h) *reporté depuis au lundi 30/05 (18h)*. M. le Maire précise que le document d'urbanisme sera adopté fin 2023.
 - **Défaut sur main courante de la passerelle** : M. Alain LENESLEY demande ce qu'il en est. M. Alain EUDES répond qu'il n'a pas de nouvelles de l'entreprise. Il va la relancer ainsi que le maître d'œuvre.
- **Pierrette POUSSET** :
 - **La Mautelière** : la salle de restaurant est en cours de rénovation (peinture). Les résidents sont obligés, pendant le chantier qui se termine bientôt, de manger dans leur logement. Sur le plan de la gestion locative, des départs sont enregistrés, mais remplacés aussitôt par de nouveaux locataires. La liste d'attente est longue. Mme Sylvie GAUTIER se félicite du succès de La Mautelière et suggère de faire construire une extension de la résidence sur le jardin en contrebas qui ne présente pas d'intérêt particulier. Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR abonde en ce sens et propose même la construction d'une petite maison de retraite pour permettre notamment aux résidents de La Mautelière de rester sur la commune, au lieu de rejoindre un EHPAD ailleurs. M. le Maire fait remarquer que cette décision de créer un nouvel établissement n'appartient pas à la commune, mais dépend d'administrations spécialisées telles que l'ARS ou le Département. L'accord de cofinancement est difficile à obtenir compte tenu des critères stricts à remplir, intervient M. Alain LENESLEY.
 - **Bus Santé en ville avec l'association SURDI 50** : présent sur la place du marché mercredi 18/05. Le CCAS s'efforce de développer ce genre de partenariats qui participent de la politique de prévention engagée.
- **Emmanuel JAMARD**
 - **Démarche « Petites Villes de Demain » (PVD)** : déjà deux réunions du groupe de travail, la 1^{ère} a eu lieu le 14/04 sur le diagnostic territorial, la 2^{ème} aujourd'hui sur les projets en matière de développement économique et d'habitat. La 3^{ème} réunion est programmée le 31/05.
- **Martine SAVARY** :
 - **Réunion éco-citoyenneté** : prochaine action le 11/06 « matinée nature » à partir de 9h30. Itinéraire : site des Jardins de la Gare (abeilles, hérissons et chauve-

souris, éco-pâturage), parking de la distillerie, chemin de halage (Delphine Brisset de l'entreprise *L'écureuil activités nature* fera un exposé en marchant sur la faune et la flore), base de la canoë (verre de l'amitié). Autres actions à l'étude : la remise en peinture du mur pignon de l'école élémentaire à côté du 12 rue des écoles, des plantations le long de la nouvelle voie douce et la mise à disposition de boîtes à mégots sur l'espace public.

▪ **Éric CAUVIN :**

- **Médiathèque - spectacle « Las piaffas » par la troupe des Hauts parleurs (mercredi 04/05) :** moment de lecture sur le thème des oiseaux.
- **Spectacle Villes en scène « Mon père est une chanson de variété » :** prévu vendredi 20/05

▪ **Catherine COQUELIN et Esther BEUVE :**

- **Festival ados dit « festival à vif » (mercredi 18/05 - place du 30 Juillet) :** tous les événements, qui se tiennent habituellement à Vire, ont été transférés cette année à Condé-sur-Vire. D'où le succès rencontré ! Des jeunes sont venus de toute la région (Vire, St-Lô...). Animations proposées : jeux de société en bois (médiathèque), jeux de cirque (Les Saltimbrés), Hip Hop (Princesse Doudou), représentations théâtrales (Le Préau et la Petite Compagnie), pièce de théâtre le soir dans la salle des fêtes sur le thème du harcèlement et de la violence à l'école (Le Préau).

▪ **Éric CAUVIN :**

- **Tour de la Manche :** 1) passage à Condé de l'étape de Torigny vendredi 20/05 (descente de la route Neuve vers 16h40). 2) Samedi 21/05 matin : contre-la-montre (arrivée et départ sur Condé-sur-Vire). La circulation sera perturbée. Podium installé à côté de l'église. Pot à la salle des fêtes (vers 12h). Possibilité pour les élus de suivre la course dans la voiture des officiels.
- **Cérémonie des nouveaux bébés (vendredi 03/06 à 18h30 - salle du conseil) :** 43 familles invitées.
- **Refonte du site internet :** Clémentine Miquelot, chargée de mission « Petites Villes de Demain », se propose d'accompagner la commune dans ce projet. Une réunion de travail est programmée le 24/05. Le lancement de l'application Cityall sera aussi étudié.
- **WhatsApp interne au conseil municipal :** un groupe WhatsApp sera créé réunissant les 29 conseillers municipaux, afin de communiquer, de réseauter, d'éviter des pertes d'informations.

14- Questions diverses

1) **Projet de cession de la maison du bourg de Troisgots**

Sur la commune historique de Troisgots, il existe deux logements communaux : l'un adossé à l'école maternelle, l'autre situé en plein cœur de bourg.

Implanté sur un terrain de 450 m², ce 2nd logement (type F5), d'une surface habitable d'environ 120 m², comporte au rez-de-chaussée un salon, une grande cuisine, une petite pièce et un toilette ; au 1^{er} étage 3 chambres, une salle de bain et un toilette. Le jardin attenant à l'habitation supporte un abri en mauvais état de 20 m². Le logement est équipé d'un assainissement autonome (non conforme).



Le logement était jusqu'à présent loué à des particuliers au tarif de 400 €. Le dernier locataire a quitté les lieux en 2020. Pour remettre en location le bien, d'importants travaux seraient à réaliser (isolation, peinture, révision de la toiture, mise en conformité PMR...), estimés à 83 050 € TTC (chiffrage cabinet Derrien de mars 2021).

En 2019, le conseil municipal avait refusé de le céder pour diverses raisons. Compte tenu du contexte immobilier favorable et du coût élevé des travaux à mener, il est proposé d'en rediscuter. Le bien est estimé aujourd'hui à 100 000 € net vendeur.

M. Cyril PANIEL demande quelles raisons avaient motivé le refus du conseil en 2019. M. le Maire répond que les élus souhaitaient conserver le bien dans le parc locatif de la commune, mais ont demandé une nouvelle étude de chiffrage des travaux, trop élevé à leurs yeux. Les services ont donc réétudié le dossier en recourant aux services d'un maître d'œuvre. Finalement, le chiffrage a été confirmé voire même augmenté compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et de la conjoncture actuelle. C'est la raison pour laquelle le bien est proposé à nouveau à la vente. Les élus sont d'accord.

2) Orage du 16/06/2021 (Question de M. Gilles MALICOT)

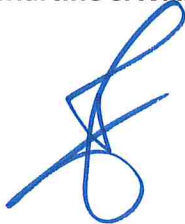
Suite un gros orage le 16/06/2021, la cave de M. Fourmond, au Grand Val de Vire, avait été inondée. La commune lui avait promis des travaux de débarnage des fossés situés en amont. Mais rien n'a été fait, semble-t-il. Mme Martine SAVARY répond que, cet hiver, les services techniques ont fait un immense travail, notamment au village La Rue particulièrement touché par l'épisode pluvieux de 2021, mais qu'actuellement, les services techniques sont débordés compte tenu du plan de charges important du service *espaces verts* (tonte et fleurissement). M. le Maire propose dans ce cas de faire appel exceptionnellement à un prestataire extérieur. M. Alain EUDES ajoute que les services techniques réfléchissent à créer un service dédié à la voirie qui serait chargé des travaux d'entretien de voirie et de débarnage des fossés.

3) Travaux du bourg de Troisgots (Question de M. Joël GAUTIER)

Est-ce que la rue de la Frangelière sera à sens unique ou à double sens ? M. Alain EUDES rappelle que le projet prévoyait un sens unique, mais qu'au moment du chantier le maître d'œuvre (ADEPE) a fait machine arrière estimant qu'il était impossible réglementairement d'imposer ce sens unique aux automobilistes alors que les agriculteurs seront autorisés à bénéficier du double sens pour accéder à leur exploitation. Aujourd'hui, suite aux travaux, la configuration de la voie avec des trottoirs au même niveau que la chaussée permet sans difficultés le croisement des véhicules et donc la circulation à double sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

**La secrétaire de séance,
Martine SAVARY**



**Le Maire,
Laurent PIEN**

